



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 février 2024

Date de la convocation : 19/02/2024

Nombre de membres : 245

En exercice : 238

Présents : 137

Nombre de délégués ayant donné procuration : 21

Le mercredi 28 février 2024 à 14 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Délibération n°CS202411 : Transferts de la compétence IRVE au 01/01/2024

Nomenclature : 5.7.5 Transfert ou reprise de compétence

PRÉSENTS

- M. AKA Alain
- M. ALCAIDE Manuel
- M. ALMERO Jean-Jacques
- M. ALVADO Régis
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUJOLAT Michel
- M. AUSSEL Edmond
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BAUMLIN Philippe
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERGON Christian
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BERRI Djamel
- M. BEZIAT Denis
- M. BLOYET Anthony
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRIANTAIS Paul
- M. BRONDINO Georges
- M. CARBONELL Michel
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTERA Didier
- M. CAZARRE Max
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DEJEAN Serge
- M. DELHON Jacques
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Patrick
- M. DEODATO Jean-Paul
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPEYRON Michel
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FABRIS Marcel
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FERRERI Arlette
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- M. GARCIA Damien

- M. GASC Jean-Pierre
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLON Christophe
- Mme GIMENEZ Corinne
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme ICARD Evelyne
- M. IMART Thierry
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAFFONT Didier
- M. LAGORCE Patrice
- M. LASSERRE Alain
- M. LASSERRE Marc
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MORO Sébastien
- Mme MOURGUE Josiane
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRE Frédéric
- M. PARRO Fabrice
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. ROBERT Didier
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAURA Olivier
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SERRE François
- M. SOMBRIS Yves
- M. STURMEL Philippe
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TONELLI Marc
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VERGNES Claude
- M. VIGUIER Gilles

PROCURATIONS

- Mme ALLAL Fella
- M. BICO Carlos
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. BOYER Maxime
- M. CAMART Joël
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DUNAL Jonhny
- M. DURANDET Patrick
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. GILLES André
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LATTES Jean-Michel
- M. LOMBARDO Bruno
- M. MALAVAL Claude
- M. MILHAU Claude
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. RIQUET Clément
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SOULIÉ Laurent
- M. VINCINI Sébastien
- à DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- à COSTES Philippe
- à AUJOULAT Michel
- à ROBERT Didier
- à GIBERT Janine
- à BARBREAU Robert
- à LEMAGNER Frédéric
- à FUSEAU Philippe
- à DUFRAISSE Cécile
- à BAR Frédéric
- à BEZIAT Denis
- à TRAUTMANN Pierre
- à MICHAUD Elisabeth
- à MEIFFREN Isabelle
- à DEBEAURAIN Guillaume
- à VERGNES Claude
- à SOMBRIS Yves
- à DELMOND Ghislaine
- à LYORET Sandrine
- à RUSSO Ida
- à SUAUD Thierry

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. AGOSTI Dominique
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AURY Jean-Pierre
- M. BICO Carlos
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUÉ Pierre-Louis
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIAND Sacha
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTEX Frédéric
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- M. DA SILVA Manuel
- M. DARNAUD Guy
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. DURANDET Patrick
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. GAILLARD David
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT Christine
- M. GILLES André
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme JACQUET-VIOLLEAU Valérie
- M. JEANBON Patrick
- M. JOLIBERT Bastian
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KATZENMAYER Laurence
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Serge
- M. LATTES Jean-Michel
- M. LECOURT Bruno
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MALAVAL Claude
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- M. MILHAU Claude
- M. MINUZZO Francis
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PAVAN René
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIQUET Alain
- M. RIQUET Clément
- M. RIVAL Patrice
- M. RODRIGUES Patrice
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. THIBAUD Gérard
- M. VIDAL Alain
- M. VINCENT Pierre
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel
- M. ZARAGOZA Antoine

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Raoul RASPEAU est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu les statuts du SDEHG approuvés par arrêté préfectoral du 17 février 2017 et notamment l'article 3.3 précisant les conditions d'exercice de la compétence optionnelle infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Vu la délibération du Comité Syndical n°CS202365 approuvant le transfert au SDEHG de la compétence optionnelle IRVE à compter du 1er janvier 2024 pour toute commune qui aurait délibéré en ce sens avant le 31 décembre 2023,

Considérant les éléments de la note de synthèse adressée aux membres du Comité Syndical avec la convocation :

Conformément à l'article 3.3 de ses statuts, le SDEHG peut exercer la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques » (IRVE) pour le compte des communes adhérentes qui en font la demande :

« Le SDEHG a pour objet d'intervenir en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques dans les conditions définies à l'article L2224-37 du CGCT. Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, le SDEHG peut créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

L'article 4.1 des statuts du SDEHG prévoit que les adhérents peuvent transférer au SDEHG chacune des compétences optionnelles dans les conditions suivantes :

- *Le transfert prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivant les délibérations concordantes de l'adhérent et du Comité Syndical du SDEHG.*
- *Le transfert d'une compétence optionnelle engage l'adhérent par période de 12 ans tacitement reconductible.*

Par délibération n°CS202365 du 19 octobre dernier, le Comité Syndical a autorisé le transfert au SDEHG de la compétence optionnelle IRVE à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toute commune qui aurait délibéré en ce sens avant le 31 décembre 2023.

Les communes qui ont notifié au SDEHG la délibération de leur conseil municipal demandant le transfert de la compétence IRVE au SDEHG à compter du 1^{er} janvier 2024 sont mentionnées ci-dessous.

Communes	Date de la délibération du conseil municipal	Date de la notification au SDEHG
Ayguesvives	18/12/2023	22/02/2024
Azas	20/11/2023	24/11/2023
Bérat	14/12/2023	19/12/2023
Cox	15/12/2023	19/12/2023
Deyme	23/11/2023	27/11/2023
Francon	25/11/2023	07/12/2023
Franquevielle	18/03/2022	10/11/2023
Garin	08/12/2023	14/12/2023
Lapeyrère	06/12/2023	20/12/2023
Lauzerville	28/11/2023	05/12/2023
Lévigac	06/12/2023	14/12/2023
Montauban-de-Luchon	21/12/2023	22/12/2023
Rieucazé	05/12/2023	19/12/2023
Saint-Aventin	27/11/2023	28/11/2023
Seyre	14/11/2023	05/12/2023
Villeneuve-de-Rivière	15/12/2023	18/12/2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte des transferts de la compétence IRVE intervenus au 1^{er} janvier 2024 pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus.**
- **L'annexe aux statuts du SDEHG portant sur les transferts de compétences est mise à jour en conséquence.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD



Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le **11 MARS 2024**

Résultat du vote :

Pour	158
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 031-200075240-20240228-CS202411-DE